



Puis-je déclarer un ami en location chez moi?

Par **bogard**, le **25/02/2010** à **11:30**

Bonjour,

Mon ami vend sa maison et avons decide qu'il habite chez moi: veuve ,donc seule ds grande maison.quelles demarches a faire vis a vis des impots et toutes administrations ,car nous ne voulons pas etre consideres comme concubins! nous conservons notre liberte et nos depenses sont separees. puis-je le declarer comme locatairechez moi? quelles sont les demarches a faire ,car il lui faudra une adresse fiscale. Mer

Par **fabienne034**, le **25/02/2010** à **15:52**

bonjour,

vous êtes propriétaire d'une maison,

un ami qui n'est ni concubin ni pacsé avec vous vient vivre

il occupe une partie de la maison et utilise des parties communes avec vous,

il s'agit d'un contrat de colocation d'un propriétaire qui reçoit un colocataire

pour tout savoir sur la colocation :

<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>